

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

AUDIENCE CONCERNANT LA DEMANDE
RELATIVE AU PROGRAMME GDP AFFAIRES

DOSSIER : R-4041-2018

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
M. FRANÇOIS ÉMOND
Mme ESTHER FALARDEAU

AUDIENCE DU 9 AOÛT 2018

VOLUME 3

JEAN LAROSE
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE
avocat de la Régie

DEMANDERESSE :

Me SIMON TURMEL
avocat de Hydro-Québec Distribution (HQD)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me DENIS FALARDEAU
avocat de l'ACEF de Québec (ACEFQ);

Me MARIE-ANNICK TOURILLON
avocate de l'Association des stations de ski du
Québec (ASSQ)

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-
ARQ);

Me PIERRE PELLETIER
avocat pour l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et le
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me DELPHINE PITTET
avocate de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD
avocate du Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME);

Me FRANKLIN S. GERTLER
avocat du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ)

Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD
avocate du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat de Stratégies énergétiques (SÉ);

Me HÉLÈNE SICARD
avocate de l'Union des consommateurs (UC).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	5
REPRÉSENTATIONS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	6
PANEL HQD	
ANITA TRAVIESO	
RÉMI DUBOIS	
HANI ZAYAT	
GUY GAGNON	
INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	13

1 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce neuvième (9e)
2 jour du mois d'août :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du neuf (9) août
8 deux mille dix-huit (2018), dossier R-4041-2018.

9 Demande relative au Programme GDP Affaires.

10 Poursuite de l'audience.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Alors, bonjour à tous. Alors, on est ici
13 aujourd'hui pour les contestations aux DDR faits
14 par le ROEÉ. Maître Gertler, je pense qu'on...

15 Maître Turmel?

16 Me SIMON TURMEL :

17 Ah! Oui. Bonjour. Oui. Bonjour, Madame la
18 Présidente.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Bonjour.

21 Me SIMON TURMEL :

22 Monsieur le Régisseur, Madame la Régisseur.

23 Simplement peut-être un petit suivi par rapport aux
24 différents engagements.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Allez-y.

3 Me SIMON TURMEL :

4 Simplement pour vous aviser que les équipes
5 travaillent actuellement très très fort et on
6 espère être en mesure de déposer le tout d'ici
7 demain en fin de journée.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Pour les engagements 2, 3 et 4?

10 Me SIMON TURMEL :

11 5 aussi, oui. Je crois qu'il y avait 5 aussi.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 5 aussi?

14 Me SIMON TURMEL :

15 Oui. Oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Parfait. Merci.

18 Me SIMON TURMEL :

19 Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Maître Gertler.

22 REPRÉSENTATIONS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur et Madame
24 les Régisseurs. Franklin Gertler pour le ROEÉ. Et
25 c'est ça, je ne pense pas qu'on va être là très

1 longtemps. On ne gâchera pas le dîner de personne.
2 Alors, je vous remercie de nous avoir accommodé
3 pour l'échéancier ou le calendrier et effectivement
4 monsieur Finet peut être avec moi ce matin puis ça
5 va être d'une grande aide.

6 Alors, nous sommes aux contestations des
7 réponses d'Hydro-Québec aux demandes de
8 renseignements numéro 1 du ROEÉ. Évidemment, les
9 contestations se retrouvent dans notre lettre du
10 sept (7) août de C-ROEÉ-007. Et comme vous l'avez
11 mentionné hier, on a fait quand même un certain
12 développement dans nos contestations. Alors, je
13 n'aurai pas, je pense, besoin d'être très élaboré
14 dans ma présentation des questions.

15 Juste aux fins des notes, bien là, je vous
16 mets dans le trouble, mais les réponses d'Hydro-
17 Québec qu'on conteste, c'est une réponse d'Hydro-
18 Québec Distribution de la demande de renseignements
19 du ROEÉ qui se trouve à être HQD-2, Document 9. Et
20 madame la greffière va peut-être m'aider pour me
21 dire c'est quoi en Régie. Les réponses d'Hydro-
22 Québec à nos demandes de renseignements, HQD-2,
23 Document 9, ça se trouve à être...

24 LA GREFFIÈRE :

25 B-0023.

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 O.K. Merci beaucoup. Excellent. Bon. Alors,
3 juste... et là j'ai trouvé que mon confrère Cadrin
4 avait bien fait et a inventé une façon de procéder
5 pour le type d'exercice auquel on s'apprête
6 aujourd'hui.

7 Mais, juste vraiment de manière très très
8 sommaire, notre position, notre prétention, c'est
9 que nos demandes de renseignements 1, 2, et 13,
10 c'est celles dont il est question, sont pertinentes
11 et doivent être répondues parce que nous cherchons
12 à obtenir des éléments qu'on prétend ou qu'on
13 considère nécessaires, qui sont pertinents et sont
14 nécessaires pour qu'on complète notre preuve ou
15 pour compléter la preuve pour qu'on puisse, nous,
16 faire notre travail et pour permettre à la Régie
17 d'exercer ses compétences de manière éclairée par
18 rapport à la demande d'Hydro-Québec, c'est-à-dire
19 le B-0002.

20 Alors, de manière générale, je pense que
21 les réponses, je vous sou mets que les réponses
22 d'Hydro-Québec sont de la nature un peu de « bien,
23 c'est ça qu'on veut, là, donnez-nous qu'est-ce
24 qu'on veut puis poser pas trop de questions par
25 rapport à qu'est-ce qui est autour. » Puis je vous

1 soumets que ce n'est pas la nature de l'exercice
2 parce que, vous, vous avez l'obligation de regarder
3 ça dans tout son contexte et non seulement dire :
4 est-ce que ça se tient à l'intérieur d'elle-même,
5 la demande, à l'intérieur des limites de la
6 demande? Mais, est-ce que cette demande-là, telle
7 que présentée, est justifiée par rapport à vos
8 responsabilités tarifaires? Puis comme j'ai dit
9 hier aussi, sur votre pouvoir plus de surveillance
10 au niveau des tarifs justes et des
11 approvisionnementnements suffisants. Puis toujours dans
12 le contexte du développement durable et le respect
13 des orientations du gouvernement. Alors, d'où entre
14 toute la question environnementale qui est la
15 préoccupation première de mes clients.

16 (9 h 35)

17 Alors, donc sans plus tarder, je... vous me
18 direz aussi si je commets des impairs au niveau de
19 comment est-ce que vous voulez procéder. Comme j'ai
20 dit, on invente ensemble, je pense.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui, alors je pense que la meilleure façon c'est
23 comme hier alors on va y aller question par
24 question.

25

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 O.K.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors, si vous voulez prendre la question numéro

5 1...

6 Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 Oui.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 ... puis nous dire rapidement ou succinctement
10 pourquoi vous croyez qu'elle ne répond pas et puis
11 les témoins pourront, soit maître Turmel, soit les
12 témoins pourront vous répondre si c'est le cas ou
13 plus amplement, ou expliquer pourquoi ils ne
14 peuvent pas ou ne souhaitent pas répondre.

15 Me FRANKLIN S. GERTLER :

16 Parfait.

17 Alors, notre première contestation se porte
18 justement sur la question 1 du ROÉÉ dans laquelle
19 on demande à Hydro-Québec d'indiquer :

20 Quel est le plein potentiel commercial
21 de la contribution de la gestion de la
22 demande en puissance estimée par
23 Hydro-Québec en considérant les
24 paramètres du programme GDP Affaires
25 présentement en vigueur.

1 Et puis en réponse, Hydro-Québec nous réfère à la
2 réponse à la question 2.1 de la Régie, c'est dans
3 le B-0015 :

4 Le potentiel commercial à l'horizon du
5 Plan d'approvisionnement 2017-2026 est
6 de l'ordre de celui présenté en
7 réponse à la question 2.1 de la
8 demande de renseignements no 1 de la
9 Régie.

10 Et quand on va regarder cette réponse-là, on voit
11 que qu'est-ce qui est là, puis là, je suis dans le
12 B-0015, la réponse à la question 2.1 de la Régie :

13 Concernant les données fournies à la
14 référence 2, veuillez préciser les MW
15 associés au GDP Affaires.

16 En majuscules, c'est vraiment le programme puis ils
17 donnent en réponse, le tableau présente
18 l'information demandée, qu'ils disent « Les MW
19 associés au programme ». Alors, c'est simplement
20 combien eux ils ont mis dans leurs chiffres qu'ils
21 veulent aller chercher.

22 Mais nous notre problème avec la réponse
23 c'est que c'est pas ça qu'on cherchait à savoir. On
24 cherchait à voir :

25 Quel est le plein potentiel commercial

1 de la contribution de la gestion de la
2 demande en puissance estimée par
3 Hydro-Québec en considérant les
4 paramètres du programme GDP Affaires
5 présentement en vigueur.

6 Alors c'est ça, c'était sur le potentiel maximal
7 commercial réalisable à partir du potentiel
8 technico-économique et non pas sur qu'est-ce que
9 eux prévoient à l'intérieur du programme déjà allé
10 chercher. On voulait savoir c'était quoi le
11 potentiel et non pas la cible du programme en
12 fonction des paramètres actuels.

13 Alors, c'est ça la question qu'on demandait
14 les réponses puis là, peut-être que les témoins
15 peuvent nous éclairer. Je présume qu'ils sont sous
16 le même serment, c'est ça?

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Ils sont sous le... Ils n'ont pas été libérés hier
19 alors, effectivement...

20 Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 O.K. Parfait.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 ... ils sont sous le même serment qu'hier.

24 PANEL HQD

25

1 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce neuvième (9e)
2 jour du mois d'août, ONT COMPARU :

3

4 ANITA TRAVIESO

5 RÉMI DUBOIS

6 HANI ZAYAT

7 GUY GAGNON

8

9 SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, déposent et
10 disent :

11

12 INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Q. **[1]** Bonjour.

14 M. RÉMI DUBOIS :

15 R. Bonjour. Écoutez, on va essayer d'y aller de façon
16 un peu plus collaborative et collégiale.

17 Effectivement, je pense qu'en vous référant à 2.1,
18 c'est aux yeux du Distributeur, avec les paramètres
19 qui sont au dossier présentement, le potentiel
20 commercial lié à la GDP Affaires telle qu'elle est
21 désignée aujourd'hui.

22 Évidemment, le lien que vous faites avec le
23 potentiel technico-économique qui y va mesure par
24 mesure, on n'est pas là du tout, dans le sens où
25 nous, la trame qu'on a prise en faisant cette offre

1 commerciale là au client, c'est de lui laisser la
2 latitude d'agir selon les moyens qu'il préconise en
3 lien avec ce qui est demandé. Donc, c'est un
4 programme de gestion de puissance à l'appel, donc
5 c'est le Distributeur qui sollicite le client au
6 moment opportun.

7 Donc, compte tenu des paramètres qui sont
8 en place, du pilote qui a été fait il y a trois
9 ans, de la montée en charge de ce programme-là,
10 c'est pour nous, à ce stade-ci - évidemment, on va
11 ajuster au fil du temps, c'est toujours pareil, une
12 réalité commerciale elle s'ajuste constamment -
13 mais à ce stade-ci, c'est la prévision qu'on fait
14 du potentiel commercial de ce programme-là compte
15 tenu du bassin de clients auquel il s'adresse. Je
16 ne sais pas si ça répond mais, essentiellement,
17 c'est ça.

18 Q. **[2]** Et là, juste pour comprendre, parce que dans
19 notre question, on avait référé, puis là, je suis
20 dans le B-0023 qui reprend, évidemment, nos
21 questions, puis si vous allez à la page - c'est
22 HQD-2, Document 9 - si vous allez à la page 4, on
23 voit le potentiel qui est décrit au tableau 4 et on
24 voit qu'il y a différentes mesures, comme vous le
25 mentionnez, et on voit que chauffage biénergie,

1 stockage thermique, on tourne autour - c'est
2 presque au milieu du tableau - on tourne autour de
3 mille trois cents (1300), mille deux cents (1200)
4 dans le potentiel technico-économique.

5 Alors, je vous soumets que vous dites, je
6 comprends que vous dites que les clients peuvent
7 choisir les moyens qu'ils veulent mais je pense que
8 vous êtes d'accord avec moi qu'on parle
9 principalement de mesures du type de stockage
10 thermique, contrôle de, excusez-moi, de chauffage
11 biénergie, stockage thermique avec contrôle, ce
12 sont les mesures qui vont chercher à peu près mille
13 trois cents (1300) puis ce serait à peu près le
14 même type de mesure qu'on verrait dans votre
15 programme, si je comprends bien, là. Je veux juste
16 comprendre votre réponse.

17 (9 h 40)

18 Mme ANITA TRAVIESO :

19 R. Bien en fait ce que je voulais... je vais ajouter à
20 ce que monsieur Dubois a mentionné, nous, c'est le
21 potentiel qu'on voit avec le programme actuel, qui
22 est un programme qui est renouvelé à chaque année.
23 Donc, pour les clients ce sont des mesures à faible
24 investissement, ils ne peuvent pas nécessairement
25 appliquer des mesures qui sont de... avec des PRI

1 beaucoup plus longues, des retours sur
2 investissement plus longs. Alors c'est pour ça
3 qu'aujourd'hui, le potentiel qu'on a établi est
4 avec le programme et ses modalités aujourd'hui.

5 Q. [3] Mais est-ce que... parce que, moi j'ai...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui, parce que là ça s'en va dangereusement sur le
8 contre-interrogatoire puis la question c'est de
9 savoir : est-ce qu'ils ont répondu ou pas à la
10 question. C'est votre question, vous l'avez
11 formulée comme ça, ils vous ont donné la réponse
12 sur le nombre de mégawatts. On n'ira pas en contre-
13 interrogatoire sur le sujet, là, de l'ensemble des
14 moyens qui pourraient être pris pour augmenter le
15 potentiel, là, du... du programme GDP Affaires,
16 s'il devait aller dans d'autres types de mesure. On
17 va rester sur le... sur le plan de la question,
18 est-ce que la question a été répondue, pas
19 répondue? Si vous jugez que la réponse est
20 satisfaite c'est correct.

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 O.K. Je... O.K. Je comprends, Madame la Présidente,
23 est-ce que je peux juste... j'ai un autre petit
24 aspect que j'aimerais... c'est pas un contre-
25 interrogatoire, j'essaye de comprendre la réponse.

1 Parce que, nous, on pose le potentiel, eux, ils
2 répondent que c'est annuel, c'est par rapport au
3 programme. Alors, moi, je veux juste comprendre si
4 ce n'est pas vraiment le potentiel technico-
5 économique, mais bien la cible du programme, là,
6 c'est ça. Ils vont moduler finalement qu'est-ce
7 qu'ils vont chercher.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Je pense que c'est ce qu'ils vous ont répondu, que
10 les... le tableau 2.1 c'était leur cible. Le
11 potentiel et la cible visée en même temps.

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 O.K. Bon, maintenant... puis ils sont... bien là,
14 vous voulez trancher ça, là... Parce que, nous, on
15 a fait dans notre contestation...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Bien c'est que vous...

18 Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 ... un certain lien avec la question 2, mais on
20 peut très bien vous demander de trancher celle-ci
21 maintenant, là, je ne le sais pas.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Mais là, est-ce que vous trouvez que la réponse
24 n'est pas satisfaisante? Parce que je vais vous
25 dire, quand moi je lisais votre question je n'étais

1 pas sûre si vous vouliez savoir le nombre de
2 mégawatts qui était associé au programme GDP
3 Affaires là, qu'ils vous ont donné ou si vous
4 vouliez qu'ils fassent une mise à jour du tableau
5 PTE qui arrêtaient en 2020. Alors si vous voulez le
6 tableau jusqu'en vingt vingt-six (2026), je ne
7 pense pas qu'il existe. En tout cas, il n'a jamais
8 été déposé à la Régie, là, je ne sais pas s'il
9 existe, mais...

10 Me SIMON TURMEL :

11 Puis je vous soumetts que ça dépasserait de beaucoup
12 la question telle que rédigée.

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 O.K. Mais ça va, Madame la Présidente, mais je ne
15 pense pas que... puis si on revient ici oralement,
16 si la question n'est pas claire, la question de
17 savoir effectivement quel est non pas qu'est-ce
18 qu'ils ont décidé d'aller chercher, mais qu'est-ce
19 qu'ils pourraient aller chercher, là, c'est ça la
20 question.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Mais la réponse qu'ils vous ont donnée c'est : la
23 cible et le montant, c'est ça qu'on pense qu'on
24 peut aller chercher. Si vous n'êtes pas d'accord,
25 vous l'argumenterez dans votre mémoire.

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 O.K. Mais c'est ça, ça va. Parfait.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Mais je pense qu'ils vous ont donné une réponse.

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 O.K. Alors... O.K. Bien là, on va continuer à
7 l'autre.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 À la question 2.

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 Ça nous aide à comprendre, merci. Maintenant la
12 question 2 c'est plus une question de sensibilité.
13 Et, nous, on prétend qu'Hydro-Québec ne répond pas
14 de manière complète et on dit :

15 Veuillez commenter l'effet probable
16 d'une hausse ou d'une baisse du
17 montant offert par kW-an par Hydro-
18 Québec sur l'atteinte du plein
19 potentiel commercial de contribution
20 de gestion de la demande en puissance.

21 Ça, c'est à notre question 2. Et là, je vous ferai
22 grâce de tout le développement, mais
23 essentiellement la question c'est : si le potentiel
24 commercialement réalisable se situe en quelque part
25 entre la cible actuelle et le potentiel technico-

1 économique, soit... puis je parle à terme, là, on
2 ne parle pas de cette année nécessairement, là,
3 parce que c'est un programme qui est fait pour
4 durer, de mille trois cents mégawatts (1300 MW).
5 Puis d'ailleurs, je dirai juste en aparté que si
6 c'est seulement une demande... pour un programme
7 pour une année, bien là, la sauvegarde vient de
8 régler la cause au complet, si vous accordez la
9 sauvegarde. Mais je ne pense pas que ce soit là...
10 ça, la demande d'Hydro-Québec.

11 (9 h 45)

12 Alors, nous on pose la question dans la
13 mesure où le coût évité est de long terme, continue
14 d'être utilisé pour évaluer la rentabilité du
15 programme, on veut savoir, on cherche à comprendre
16 quel est le pourcentage du potentiel
17 commercialement réalisable en fonction de l'aide
18 financière plus ou moins généreuse que celle
19 offerte en ce moment.

20 Autrement dit, on vous demande d'approuver
21 un programme à soixante-dix dollars du kilowatt-an
22 (70 \$/kW-an) puis là, la question de savoir, bien,
23 si on montait, est-ce que c'est trop généreux parce
24 qu'on irait le chercher de toutes les manières, la
25 cible, et inversement, si à ce niveau-là est-ce

1 qu'on peut aller en chercher plus avec un plus
2 grand effort de commercialisation ou peut-être même
3 en l'augmentant, ça, j'en sais rien. Alors, c'est
4 ça la question.

5 Me SIMON TURMEL :

6 On peut peut-être laisser répondre.

7 Me FRANKLIN S. GERTLER :

8 Q. [4] Non, non, mais je comprends mais j'essaie de
9 placer ça dans son contexte. Alors, la question
10 vous l'avez, la question 2 :

11 Veuillez commenter l'effet probable
12 d'une hausse ou d'une baisse du
13 montant offert par kw-an par Hydro-
14 Québec sur l'atteinte du plein
15 potentiel commercial de contribution
16 de gestion de la demande en puissance.

17 M. RÉMI DUBOIS :

18 R. Encore une fois, Maître Gertler, dans la réponse,
19 on vous réfère à la réponse qu'on a adressée à la
20 Régie à la DDR 1, HQD-2, Document 1, question 3.1,
21 je pense. Donc, on est vraiment dans la, je dirais,
22 le dimensionnement de l'aide commerciale qu'on
23 pense être optimale pour aller chercher les
24 objectifs qu'on se donne compte tenu, évidemment,
25 de l'économique, donc, qui est au dossier, bien

1 évidemment, mais compte tenu aussi des réalités
2 clients que ça génère chez eux. Puis on fait ça
3 dans tous les programmes commerciaux qu'on fait.

4 L'idée c'est qu'on s'éloigne nécessairement
5 des coûts, des coûts clients, de façon à s'assurer
6 qu'on les couvre. Mais quand on désigne l'aide
7 financière de cette nature-là pour un programme,
8 évidemment, c'est un équilibre qu'on trouve là-
9 dedans pour s'assurer que notre cible elle va être
10 atteinte avec les modalités qu'on se donne, donc,
11 tout en respectant nos critères économiques et
12 financiers.

13 Ce qu'on vous dit c'est avec ce qu'on a
14 fait comme démarche, les consultations qu'on a
15 tenues, puis l'expérience du programme à ce jour,
16 les paramètres en place qui sont là, nous amènent
17 sur cet alignement-là pour la réalisation des
18 objectifs qu'on a mis dans la question 2.1.

19 Maintenant, si les coûts évités changent à
20 long terme, évidemment, comme on le fait tout le
21 temps, on va s'ajuster voir à quel point l'aide
22 devrait être modifiée ou autre modalité de
23 programme. Mais au moment où on se parle, c'est la
24 meilleure estimation des réelles modalités du
25 programme qui sont au dossier.

1 Q. [5] O.K. Votre réponse à la question 3.1 de la
2 Régie dans le B-0015 est assez longue et je ne veux
3 pas, je n'irai pas là-dedans ou partout mais votre
4 réponse, si je comprends bien, je veux juste
5 comprendre, votre réponse est de nature de dire,
6 bon, subjectivement, d'après toute notre
7 expérience, c'est ça le prix que ça prend,
8 finalement. Est-ce que je comprends correctement à
9 ce moment-là?

10 R. C'est tenant compte de l'expérience, tenant compte
11 de la consultation, tenant compte des contraintes,
12 de la variabilité de la clientèle à qui ça
13 s'adresse. Je l'ai dit hier, je pense qu'il faut
14 qu'on le répète, on a de très, très petits clients,
15 des clients industriels, des clients
16 institutionnels et autres. Ça se voulait une
17 approche beaucoup plus parapluie qui nous permet
18 d'aller chercher le maximum possible.

19 Une fois qu'on a dit ça, avec tout ce qui a
20 été fait en tant de démarchage et de sollicitation,
21 c'est la meilleure estimation ou la meilleure
22 évaluation qu'on a pour offrir ce programme-là et
23 on a le succès qu'on a. Donc, je pense qu'on a
24 quand même un historique derrière nous de deux ans
25 et demi.

1 Q. [6] O.K. Si vous le permettez, Madame la
2 Présidente, je pense que ça va être correct mais je
3 veux juste poser les questions. Par rapport à,
4 justement dans votre réponse, à la page 14, si vous
5 permettez, au haut de la page 14 de B-0015, vous
6 dites que, oui, excusez-moi, ça commence en bas de
7 l'autre page, 13, le Distributeur n'est pas en
8 mesure de quantifier quelle serait cette baisse.
9 C'est la baisse si ils ont baissé, là. Puis ils
10 disent :

11 La seule façon d'y parvenir serait de
12 réduire l'appui financier et de
13 constater la réaction du marché.
14 Évidemment, une telle approche est
15 inapplicable.

16 Alors, je veux juste savoir, est-ce qu'il n'y a pas
17 d'autre manière, da faire, subjectif.

18 Me SIMON TURMEL :

19 Bien, je pense que les témoins ont été
20 particulièrement généreux. Je pense que monsieur
21 Dubois a répondu à la question. Là, j'ai
22 l'impression on s'en va vraiment vers une DDR 2...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Bien, c'est là où je ne suis pas sûre puis je veux
25 juste voir parce que le coeur de la question 2

1 c'était l'analyse de sensibilité, quand on parle
2 d'effets probables à la hausse et à la baisse, le
3 paragraphe auquel monsieur Gertler réfère à la
4 question 3.1 auquel Hydro a référé parle de
5 l'analyse de sensibilité puis on parle de telle
6 approche est inapplicable.

7 Pour savoir si la réponse est complète,
8 c'est juste de savoir pourquoi c'est inapplicable.
9 Je ne le sais pas si les... Puis, à part ça, c'est
10 juste pour voir s'il y a une réponse puis on...

11 Me SIMON TURMEL :

12 Peut-être juste répondre à cet aspect-là précis
13 mais...

14 (9 h 50)

15 Mme ANITA TRAVIESO :

16 R. Bien en fait la raison qu'on a mentionnée que c'est
17 inapplicable, c'est de dire : la seule façon
18 d'évaluer si une baisse aurait une... un effet sur
19 le potentiel, c'est de baisser pour faire un test.
20 Et on pense que c'est inapplicable dans un
21 programme qui fonctionne. Et par respect à nos
22 clients, on ne s'amuse pas à monter et baisser pour
23 valider certains paramètres qui nous semblent très
24 bien calibrés et rentables aujourd'hui.

25

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Q. **[7]** Alors il n'y a pas... il n'y a pas de méthode
3 de modélisation ou d'autre chose qui vous
4 permettrait de le faire? Ou de... je ne le sais
5 pas, ou de... ou de balisage, il n'y a pas d'autre
6 chose?

7 R. Non.

8 Q. **[8]** Merci pour l'aide, c'est plus clair.
9 Maintenant, on arrive maintenant à la question 13.
10 Et on se retrouve dans le B-0023, on se retrouve
11 sous le titre... c'est aux pages 8 et 9, on se
12 retrouve sous le titre du bilan en puissance. Il y
13 a des références de bilan en puissance présentées
14 dans l'état d'avancement de deux mille dix-sept
15 (2017), c'est le tableau 1. Puis ensuite il y a le
16 tableau 1, « Bilan de puissance préliminaire du
17 Distributeur » qui se trouve être dans le
18 complément de preuve B-0010, page 6. Et je pense
19 que c'est le deuxième complément de preuve.

20 Maintenant, on regarde, c'est la... la
21 question 13 pose la question : « Veuillez indiquer
22 où se trouve la contribution de la biénergie
23 résidentielle et à combien elle se chiffre ». Puis
24 à celle-là... à ça, on répond : « Cette demande
25 dépasse le cadre du présent dossier ». Là, je pense

1 qu'on est dans le juridique, là, il n'y a pas de...
2 c'est pas... il n'y a pas une question de... il n'y
3 a pas de question de preuve. Et, moi, si on va vous
4 parler de la pertinence de la question, pourquoi ça
5 ne dépasse pas, je pense que je peux vous
6 l'indiquer brièvement.

7 Me SIMON TURMEL :

8 Regardez, je pense que ce sera inutile que mon
9 confrère le mentionne. On va répondre à la
10 question.

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 O.K. Parfait. C'est plus-value de l'approche orale.

13 Me SIMON TURMEL :

14 Compte tenu justement des... des événements d'hier,
15 on va répondre à la question.

16 M. HANI ZAYAT :

17 R. Effectivement, je vais quand même me permettre. Je
18 pense que la réponse était bonne, ça dépasse le
19 cadre, mais ceci dit pour abréger les souffrances
20 de tout le monde je vais dire que tel que présenté
21 dans nos nombreux dossiers d'approvisionnement,
22 dans le plan d'approvisionnement notamment - je
23 pense que beaucoup de gens suivent ici - donc, la
24 biénergie résidentielle est présentée en
25 soustraction, en diminution de la demande. Donc, la

1 prévision de la demande inclut déjà la contribution
2 de la biénergie résidentielle. Et elle est un peu
3 en deçà du six cents mégawatts (600 MW).

4 Me FRANKLIN S. GERTLER :

5 Q. [9] Et est-ce que c'est la... pendant qu'on y est,
6 est-ce que c'est la même chose pour les... pour les
7 chauffe-eau?

8 Me SIMON TURMEL :

9 C'est... non, regardez. La question... la question
10 était claire, le témoin a répondu à la question et
11 voilà, on n'ira pas sur les chauffe-eau.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 C'est ça, ça va être... là, c'est... on est dans
14 les contestations, Maître Gertler.

15 Me FRANKLIN S. GERTLER :

16 Oui, mais...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Je pense que la... on n'est pas en contre-
19 interrogatoire.

20 Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 Non, je comprends, Madame la Présidente, mais je ne
22 comprends pas le... je comprends la forma... au
23 niveau formel, je comprends.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Hum, hum.

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Mais je ne comprends pas au niveau de la plus-value
3 de nous amener ici et de... parce qu'on peut... je
4 peux poser la question en contre-interrogatoire
5 en...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 En audience.

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 ... en audience, puis là elle va me dire : bien
10 vous auriez dû poser avant. Puis là on est là, les
11 témoins sont là, alors on pose la... on veut
12 comprendre qu'est-ce qui est présenté parce que
13 présentement Hydro-Québec... puis peut-être... les
14 questions sont faites... les calendriers sont assez
15 comprimés, alors peut-être qu'il y a des aspects
16 incomplets des fois des questions, mais on essaye
17 de comprendre. Hydro, monsieur Zayat notamment,
18 nous a quand même longuement expliqué hier que si
19 on ne donnait pas... si on n'approuvait pas tout de
20 suite, bien on va être obligés d'aller en appel
21 d'offres. Alors là, on veut vérifier les intrants,
22 si on veut, dans le bilan qui... sur lequel il
23 se... parce que même hier vous avez posé la
24 question de : bien est-ce que vous êtes vraiment en
25 besoin de cinq cents (500)? Parce que ça ne

1 démontre pas cinq cents (500) tout de suite, là.

2 (9 h 55)

3 Alors, c'est ça la question. Alors, si vous
4 ne voulez pas, on va la poser en audience, mais,
5 moi, je ne comprends pas exactement pourquoi on
6 tient à ce cloisonnement des étapes. Parce que la
7 Régie a plus qu'une série de DDR, c'est certain.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 C'est sûr que la Régie a plus de moyens
10 procéduraux...

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 Oui.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 ... en termes de DDR. Ceci dit, lors de la
15 rencontre préparatoire, nous avons décidé ou,
16 enfin, il avait été suggéré, on avait regardé
17 diverses pistes pour accélérer le processus. Une de
18 ces pistes-là était de faire des contestations aux
19 DDR « live » afin d'éviter les délais de réponses
20 par écrit. Hein! Il y avait les délais et ensuite
21 la production de la décision. Là ça fait en sorte
22 que la contestation va se terminer à l'intérieur de
23 quatre jours, alors que d'habitude, c'est le délai
24 pour faire... les délais pour envoyer les lettres
25 de part et d'autre ne sont pas encore finis. Alors,

1 pour moi, c'est un avantage en termes de temps.

2 Il y a peut-être des réponses verbales qui
3 sont plus complètes que des fois juste écrites,
4 mais vous auriez eu la réponse que monsieur Zayat
5 vient de vous donner sur papier. Vous n'auriez pas
6 eu de contestation et vous ne seriez pas ici
7 aujourd'hui. Alors, le but, c'est vraiment juste
8 ça.

9 Si on commence à modifier en cours de route
10 ce sur quoi on avait planifié, ça va juste
11 introduire beaucoup de chaos dans le processus et
12 dans le cheminement du dossier. Alors, quand il y
13 aura une audience, vous aurez l'occasion de poser
14 des questions, mais, pour l'instant, nous sommes
15 dans la contestation. Vous avez eu votre réponse.
16 Je crois que vous me dites qu'elle est complète
17 parce que votre question était sur la biénergie
18 résidentielle. À ce moment-là, je pense que ça
19 complète ce bout-là du dossier.

20 Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 O.K. Merci. Un instant. C'est ça. Finalement, la
22 question du chauffe-eau était à la question 12 puis
23 on n'a pas contesté, là. C'est les imperfections du
24 processus, c'est ça.

25

1 Me SIMON TURMEL :

2 Alors, il fallait contester en temps opportun.

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Merci, Maître Turmel. Madame la Présidente avait
5 déjà tranché, je pense, l'objection, mais... ça va.

6 Merci beaucoup. Alors, ça met fin. Puis on est à
7 l'intérieur d'une demi-heure. Alors, je ne pense
8 pas que pour une fois, on peut dire que ça a été
9 très long. Puis on vous a évité le délibéré, là.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bien, en fait, ça s'est fait... le délibéré s'est
12 fait sur place, rapidement.

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 Hum, hum.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Voilà!

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 Merci beaucoup.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 C'est moi qui vous remercie.

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Alors, ça met un terme à nos contestations. Merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci beaucoup, Maître Gertler. Ça va mettre fin à
25 la portion contestation.

1 Q. **[10]** Peut-être juste avant de vous libérer,
2 Monsieur Dubois, hier, vous m'avez dit que, à
3 toutes fins pratiques, il faudrait corriger le
4 trois cent quinze (315) pour trois cent vingt
5 (320), mais sous vérification.

6 M. RÉMI DUBOIS :

7 R. Effectivement, c'est trois cent vingt (320). Il y a
8 une erreur dans la réponse, je pense, c'est à la
9 Régie.

10 Q. **[11]** Oui.

11 R. On a mis trois cent quinze (315) et ça devrait être
12 trois cent vingt (320).

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 Madame la Présidente, excusez-moi, mais...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 C'est ça.

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 ... juste mon collègue me souligne qu'il n'y a pas
19 d'audience. C'est tout juste de mémoire. Alors,
20 d'autres questions, il n'y en aura pas.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Ah!

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Alors, c'est ça le... c'est ça la réalité de la
25 situation. Alors, c'est ça. Je veux dire, c'est...

1 je vous soumetts qu'à moins de prévoir une audience,
2 on fait primer le formalisme du processus sur la
3 capacité de sortir les vraies réponses, mais je
4 compte sur vous pour faire d'autres demandes de
5 renseignements alors.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Maître Gertler, si jamais vous voyez qu'avec
8 l'ordonnance de sauvegarde vous pensez qu'une
9 audience peut avoir lieu et que ça ne remet pas le
10 dossier, je vous invite à nous écrire à cet effet-
11 là.

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui. Avant de quitter, Maître Turmel, je... juste
16 parce que je suis curieuse.

17 Me SIMON TURMEL :

18 Oui.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 En rencontre préparatoire, maître Fraser était même
21 prêt à mettre ses témoins disponibles pour
22 l'ensemble des DDR et pas juste pour la
23 contestation. On a... ça a été dit initialement que
24 c'était une fausse bonne idée. Mais, je voulais
25 avoir l'avis du Distributeur sur... parce qu'on

1 innove. Je fais un mini « focus group » avec vous
2 ce matin, alors savoir si, du côté du Distributeur,
3 c'est une innovation intéressante à garder ou à
4 rejeter?

5 Me SIMON TURMEL :

6 De vous parlez les contestations? Faire les
7 contestations de cette façon, de façon...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Oui. « Live ».

10 (10 H 00)

11 Me SIMON TURMEL :

12 ... « live ». Bien, regardez, le processus est
13 quand même assez jeune, hein! Donc, vous me
14 permettez quand même de consulter mes collègues du
15 Distributeur et peut-être qu'il y a lieu justement
16 de réfléchir à la question et...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Je voulais juste une réaction à chaud de votre
19 part.

20 Me SIMON TURMEL :

21 Voilà!

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Ce n'était pas quelque chose de scientifique...

24 Me SIMON TURMEL :

25 Oui.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... que je recherchais.

3 Me SIMON TURMEL :

4 Voilà! Peut-être, je n'oserai peut-être pas réagir
5 à chaud justement à cette question.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Ça me donne ma réponse à chaud.

8 Me SIMON TURMEL :

9 Voilà! C'est ça.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci beaucoup.

12 Me SIMON TURMEL :

13 Je vous remercie.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Enfin. Alors, je vous remercie beaucoup de votre
16 participation, de vos réponses et puis vous êtes
17 libérés maintenant. Et puis je vais vous souhaiter
18 une belle journée à tout le monde. Maître Gertler
19 aussi et puis à tous ceux qui nous écoutent. Alors,
20 bonne journée.

21 Me SIMON TURMEL :

22 Merci.

23 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

24

25

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

Je, soussigné, JEAN LAROSE, sténographe
officiel dûment autorisé à pratiquer avec la
méthode sténotypie, certifie sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et
contiennent la transcription exacte et fidèle de la
preuve en cette cause, le tout conformément à la
Loi;

Et j'ai signé :

JEAN LAROSE

Sténographe officiel